Maires de France
La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité
Supplément au n° 364 | Janvier 2019

Édito

Voeux 2019

2019 : renouer avec la confiance

Les dernières semaines de 2018 ont vu surgir un mouvement social dont la forme est inédite. Les revendications qui se sont exprimées n'ont pas vraiment surpris les maires qui n'avaient pas manqué, ces derniers mois d'alerter sur l'état de l'opinion. Cela avait été pris, à tort, comme une réaction clientéliste, un refus du changement ou une posture politique. En somme, lorsque nous exprimions notre inquiétude sur la disparition des emplois aidés, la baisse des APL, la disparition des services publics ou la baisse des moyens des communes pour investir, nous étions soupçonnés de chercher querelle à l'État. En quelques semaines, ces alertes sont devenues des évidences partagées par une large majorité de Français, au-delà même de ceux qui manifestent.
Pour répondre à cette crise sociale, le chef de l'État a souhaité, au-delà de l'adoption de mesures d'urgence économiques et sociales, lancer à partir de la mi-janvier un débat national dans les territoires. Les maires sont invités à contribuer à son organisation.
Dans le dialogue avec les Français, les maires prennent leur part depuis longtemps et continueront de le faire. Mais, pour nous, ils le feront selon les modalités qu'ils jugeront les plus appropriées. Ils seront sans doute acteurs du débat républicain ouvert à tous, organisé par l'État sur les territoires, mais ils ne sauraient porter seuls une responsabilité qui n'est pas la leur.
Cette volonté d'écoute et de dialogue à laquelle les circonstances ont conduit le gouvernement, doit lui permettre d'entendre aussi les revendications qui sont propres au fonctionnement de la décentralisation et de nos collectivités. L'année 2019 offre à l'État l'occasion de montrer qu'il place sous le signe de la confiance sa relation avec les communes, les maires et leurs représentants.

FRANÇOIS BAROIN

Quel rôle pour les maires dans le débat national ?

Après plusieurs semaines de mobilisation du mouvement des « gilets jaunes » et les propositions annoncées par le président de la République, l'AMF entend l'appel lancé aux maires afin qu'ils contribuent à l'organisation du débat national.
Si les maires sont disponibles et peuvent faciliter le dialogue, c'est parce qu'ils sont présents quotidiennement auprès des Français, qu'ils connaissent leurs difficultés et leurs attentes et qu'ils gardent leur confiance.
Dans ce débat engagé avec les Français, les maires ne sauraient porter seuls une responsabilité qui n'est pas la leur. Ils prendront leur part au dialogue selon les modalités qu'ils jugeront les plus adaptées. Ils seront les acteurs d'un débat républicain ouvert à tous, organisé par l'État sur les territoires avec l'implication nécessaire de tous les parlementaires.

Le temps du dialogue

L'AMF a fait part de longue date de ses réserves sur les décisions qui lui paraissaient porter atteinte à la cohésion territoriale et sociale tels que la diminution des APL et l'affaiblissement des capacités d'investissement des bailleurs sociaux ; la diminution drastique du nombre d'emplois aidés ; l'affaiblissement du rôle et de la place des communes dans l'organisation territoriale, le retrait des services de l'État de pans entiers du territoire... Ces alertes insuffisamment prises en compte demeurent d'actualité.
Dans la résolution générale du 101e Congrès, les maires et présidents d'intercommunalité ont demandé l'ouverture rapide de négociations avec le gouvernement, prioritairement sur les ressources des collectivités et l'égalité d'accès aux services publics notamment dans les territoires ruraux et ultramarins. Cette résolution générale a été transmise à tous les maires de France afin qu'elle fasse l'objet d'une délibération de leur Conseil municipal.
Parce que les difficultés exprimées par les maires reflètent celles vécues par les Français, l'AMF appelle le gouvernement à nouer une nouvelle relation de confiance avec les communes en répondant favorablement à leur demande de dialogue et de négociation d'une nouvelle étape de décentralisation pour rapprocher les décisions publiques des citoyens.
Enfin, l'AMF rappelle que tous actes de menaces et d'intimidation à l'égard d'une femme ou d'un homme en raison de son engagement politique sont des atteintes portées à la vie démocratique. Le respect des biens et des personnes ainsi que le refus de la violence sont les prérequis d'un dialogue serein et constructif.

Retrouvez la résolution générale de l'AMF sur www.amf.asso.fr

Une journée sur la place et les atouts du vélo dans la mobilité du quotidien

Une journée d'information et d'échanges sur la place du vélo dans la ville s'est tenue le 13 décembre dernier à l'AMF, coorganisée par l'AMF, le Club des villes et territoires cyclables et le réseau Agir.
Frédéric Cuillerier, président de la commission Mobilité de l'AMF animait cette journée aux côtés de Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables et d'Anne Bellamy, responsable des autorités organisatrices chez Agir.
Avant d'échanger sur les retours d'expériences des nombreux intervenants, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports a introduit cette journée et a rappelé le lancement du « plan vélo » ayant pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs via des moyens inédits, dont la création d'un fonds national doté de 350 millions d'euros à échelonner sur sept ans. L'objectif est de taille : tripler, d'ici à 2024, la part modale du vélo en France qui est aujourd'hui de 3 %.
La ministre a ensuite présenté les grands axes

de la future loi d'orientation des mobilités (LOM), dont l'un des objectifs est de faire du vélo « un mode de transport à part entière » en reprenant une grande partie des objectifs du « plan vélo ». Quant aux moyens financiers, la ministre a rappelé l'existence de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dont 25 millions d'euros ont été fléchés sur le vélo en 2018, sans oublier les aides à la création d'aires de covoiturage. Elisabeth Borne encourage les élus à se rapprocher des préfets pour bénéficier de ces leviers fiscaux, véritables accélérateurs d'investissements. Enfin, la ministre a présenté un des leviers fort du projet de la LOM ; le « forfait mobilité durable » (jusqu'à 400 euros par an sans charges à partir de 2020) ainsi que le lancement d'un nouvel appel à projets de l'État afin d'anticiper la mise en place du « fonds mobilité active ».
Les intervenants ont présenté les actions en faveur du vélo. Thomas Jouannot et Jérôme Cassagnes, représentant le Cerema ont détaillé une boîte à outils dont peuvent se saisir les collectivités. Boîte à outils utilisée dans la ville de Sceaux comme en témoigne l'intervention de Patrice Pattee, adjoint au maire. D'autres collectivités ont quant à elles développé des solutions novatrices à l'image du partenariat de la ville de Salbris avec Emmaüs pour la mise à disposition de vélos partagés, présenté par Olivier Pavy, maire de Salbris (41).
Vous pouvez visionner l'intégralité de cette journée d'échange sur www.amf.asso.fr/réf. BW39162

#MaCommuneJyTiens

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, des élus et des équipes municipales auprès des citoyens et du gouvernement, l'AMF a lancé une campagne de communication nationale signée «Les maires de France» et portée par #MaCommuneJyTiens. Cette campagne sert une grande ambition : replacer la commune au cœur de l'édifice républicain. Par-delà leur diversité, les communes sont unies par le même destin, celui du seul maillon démocratique en prise directe avec le réel. L'AMF veut rappeler l'utilité profonde de la commune, autant dans l'incarnation de l'idéal républicain que dans la réponse concrète aux attentes du quotidien.
Un kit de communication est disponible sur *MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr*

« École de la confiance »

Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93), et Cédric Vial, maire des Echelles (74), ont été auditionnés au titre de l'AMF à l'Assemblée nationale sur le projet de loi (PJL) pour une « école de la confiance ». Ce texte, qui devrait être examiné mi-février, porte une ambition que les élus de l'AMF partagent pleinement pour des raisons de justice sociale. Toutefois, ces derniers ont rappelé les réserves émises par le Bureau de l'AMF sur le projet de loi, en particulier sur les incidences de l'instruction obligatoire des enfants de 3 ans à la rentrée 2019. Outre les impacts potentiels pour les collectivités en termes de locaux et d'encadrement sur les temps scolaire et périscolaire, les deux élus ont tenu à alerter les députés sur le financement des écoles maternelles privées sous contrat, qui deviendra obligatoire.
L'AMF demande en effet que la compensation financière prévue par le PJL vise l'ensemble des collectivités concernées, et non les seules collectivités qui n'auraient pas financé jusqu'alors ces écoles. Par ailleurs, les élus ont fait part de leurs craintes de voir apparaître dans le texte, durant les débats parlementaires, une mesure visant à créer des établissements publics du socle commun associant les collèges et les écoles de secteur, comme le préconisent plusieurs rapports ainsi que la Cour des Comptes. Le principe même d'une telle mesure doit faire l'objet préalablement d'une concertation avec l'AMF et l'ADF. Ils ont également fait valoir l'opposition de l'AMF à toute mesure qui tendrait à terme à un transfert obligatoire des compétences scolaire et périscolaire à l'intercommunalité.

Plus de 230 communes nouvelles supplémentaires

234 communes nouvelles supplémentaires ont été créées au 1er janvier 2019 rassemblant 612 communes historiques et près de 800 000 habitants selon les premiers chiffres recensés par l'AMF. La France compterait donc plus de 790 communes nouvelles, réunissant près de 2 500 communes fondatrices.
Ces chiffres seront affinés d'ici la fin du mois de janvier avec la parution de tous les arrêtés au Journal officiel.
Les départements de l'Ouest restent les plus dynamiques ainsi que le Jura, l'Ain, l'Oise ou encore la Dordogne. D'autres régions entrent dans le mouvement tels l'Hérault mais aussi l'Ile-de-France. Le nombre moyen d'habitants est relativement stable par rapport aux années précédentes, autour de 3 400.
On retiendra enfin qu'un tiers des communes nouvelles comptent moins de 1 000 habitants. Le nombre moyen de communes regroupées s'établit à 2,6.
Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39175

Commission des territoires ruraux

Les élus membres de cette commission de l'AMF ont échangé le 6 décembre dernier avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur l'évolution des Maisons de service au public (MSAP) et ont tenu à alerter des conséquences des réformes faites au détriment des usagers comme celle par exemple de la délivrance des CNI. Le CGET a présenté un projet de nouveau cadre applicable aux 1350 MSAP pour apporter une meilleure qualité de service au public tout en maintenant une souplesse d'organisation. Si les élus se sont montrés favorables au déploiement de ces lieux qui permettent de maintenir des opérateurs publics dans les communes rurales et dont ils sont partie prenante, ils ont souligné la nécessité de conserver la mairie comme point d'entrée du service au public. Le CGET a indiqué qu'il ne manquerait pas de travailler avec l'AMF pour construire une charte d'évolution des MSAP permettant de répondre aux attentes du terrain.

Élections européennes

Lors de la dernière Commission Europe de l'AMF, Isabelle Coustet, chef du Bureau d'information du Parlement européen en France a présenté la campagne du Parlement européen, « Cette fois je vote » déclinée en une plateforme pan-européenne et une brochure à destination des élus locaux.
Christine Maretheu de l'Association Civisme et Démocratie a présenté le programme « Europe pour les citoyens », intéressant pour les communes car il permet aux associations présentes sur le territoire d'obtenir des subventions à la hauteur de leur projet.
Informations sur www.cettefoisjevote.eu

« Plan pauvreté »

Réunis le 12 décembre en présence d'Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté, sous la présidence de Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne, les élus de la commission des Affaires sociales de l'AMF ont échangé sur les engagements du «plan pauvreté» et interrogé le Délégué sur le calendrier de mise en œuvre ainsi que sur les mesures d'application concrète. Si Olivier Noblecourt a fait part, à de nombreuses reprises, de sa volonté d'associer très étroitement l'AMF à la mise en œuvre du plan, les élus présents se sont fortement inquiétés des aspects liés à la gouvernance et à la territorialisation du plan. En effet, les maires et présidents d'intercommunalité n'ont pas systématiquement été invités aux conférences régionales, organisées depuis décembre, notamment chargées de décliner les objectifs du «plan pauvreté» dans les territoires en tenant compte de leur spécificité et d'identifier les chantiers prioritaires. L'AMF a invité la délégation interministérielle à la pauvreté à se rapprocher des associations départementales de maires. Dès la présentation du plan, l'AMF avait interpellé l'État sur l'importance de mettre en place une concertation équilibrée avec les premiers acteurs de proximité que sont les élus locaux. ***Voir www.amf.asso.fr/réf. BW25604***

Des clips vidéos sur le rôle des communes et des intercos

L'AMF a réalisé des clips pédagogiques afin de présenter l'organisation, les compétences et le fonctionnement de la commune et de son intercommunalité. Privilégiant une approche didactique et ludique, ces clips permettent de répondre aux principales questions que peuvent se poser les citoyens. L'AMF a souhaité rappeler que la commune est l'échelon de base de notre organisation territoriale. Elle organise de nombreux services publics locaux et contribue à améliorer le cadre de vie des habitants. Pour mieux exercer leurs compétences, mutualiser leurs moyens financiers et humains, élargir l'accès des habitants à des équipements structurants, gagner en efficacité sans perdre en proximité, les communes se rassemblent au sein d'intercommunalités. ***Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39083***

CULTURE

LA SEMAINE DU SON

La 16e édition de la Semaine du son, organisée par l'association du même nom, aura lieu du 21 janvier au 3 février prochain. Elle vise à sensibiliser le grand public à l'importance de la qualité de notre environnement sonore et à développer les connaissances et les bonnes pratiques dans tous les domaines du son. Plus de 200 concerts et évènements seront ainsi organisés dans plus de 40 villes. Ceux-ci permettent d'aborder cinq thèmes selon une approche transversale : la santé (auditive), l'acoustique et l'environnement sonore, les techniques d'enregistrement et de reproduction, la relation image et son, et enfin l'expression musicale et la pédagogie. L'édition 2019 est parrainée par le chef d'orchestre Jordi Savall, qui donnera à l'Unesco un concert exceptionnel le 23 janvier.

CONTACT *www.lasemaineduson.org*

REMISE DE PRIX

CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ

Les trophées Capitale de la biodiversité ont été remis le 18 décembre au siège de l'AMF. Le thème de cette édition 2018 était la conception et gestion écologique des espaces de nature. Besançon (25) a été désignée la nouvelle capitale française de la biodiversité et est la 8e ville à décrocher ce titre.
Sept autres collectivités ont été récompensées : Saint-Privat-de-Vallongue (48) a été désigné meilleur village pour la biodiversité 2018, Morne-à-l'Eau (971) meilleure petite ville, Grande-Synthe (59) meilleure ville moyenne, et la Métropole Rouen Normandie (76) meilleure intercommunalité. Saint-Rémy en Comté (70) a reçu le prix « coup de cœur », Bonnelles (78) le prix régional Île-de-France et Avignon (84) le trophée Capitale régionale de la biodiversité.

CONTACT *www.capitale-biodiversite.fr*

ACCÈS AUX SOINS

MUTUALITÉ FRANÇAISE

L'AMF sera présente au séminaire des mandatés locaux de la Mutualité française des 28 et 29 janvier, et interviendra lors de la plénière consacrée à l'accès aux soins et aux partenariats avec les collectivités territoriales.
L'AMF et la Mutualité française sont en effet partenaires afin de travailler ensemble sur des sujets de préoccupation communs comme l'accès aux soins et désertification médicale, la petite enfance ainsi que la perte d'autonomie.

CONTACT *www.mutualite.fr*

ÉDUCATION

SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

La 24e semaine de la petite enfance aura lieu du 18 au 24 mars. Organisée par l'association Agir pour la petite enfance, cette manifestation vise à promouvoir l'éveil et le développement des enfants de 0-3 ans ainsi que l'échange et le partage de bonnes pratiques entre parents et professionnels. De nombreux évènements pédagogiques, artistiques et culturels seront ainsi organisés dans toute la France par les communes et lieux d'accueil de jeunes enfants participants. Le thème de cette édition 2019 est « Pareil, pas pareil », un thème générateur d'apprentissage et de réflexion dès le plus jeune âge.

CONTACT *www.rdvpetiteenfance.fr*

SANTÉ

SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

La 30e édition des Semaines d'information sur la santé mentale aura lieu du 18 au 31 mars, sur le thème de la santé mentale à l'ère du numérique. De nombreuses actions d'information et de réflexion à destination du grand public seront organisées à travers la France. Cette édition sera l'occasion de s'interroger sur l'impact global du numérique sur la santé mentale et de présenter les nombreuses technologies pouvant être mises au service du bien-être de la personne.

CONTACT *www.semaine-sante-mentale.fr*

CITOYENNETÉ

PRIX ANACEJ

Depuis 2011, les prix Anacej des jeunes citoyens visent à promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local, en récompensant les actions menées par des jeunes dans les collectivités. Douze prix seront remis pour 2019, en fonction de la taille et la de nature de la collectivité, ainsi que de la thématique du projet. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 29 mars 2019, et les prix seront décernés en juin.

CONTACT *www.anacej.asso.fr*

Signalés AMF

Fiscalité des indemnités de fonction des élus locaux

L'AMF obtient une fiscalité allégée pour les élus des communes de moins de 3 500 habitants

La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, publiée le 30 décembre 2018, comporte, en son article 4, une modification importante pour le prélèvement à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux, applicable dès janvier 2019.

Grâce à un amendement de l'AMF, inspiré de celui rédigé par le sénateur de la Haute Marne, Charles Guené, et légèrement amendé par le gouvernement, la fiscalité sur toutes les indemnités perçues par tous les élus des communes de moins de 3 500 habitants est allégée et se rapproche de celle qui leur a été appliquée, avec le régime de retenue à la source, jusqu'à fin 2016.

En effet, l'abattement fiscal qui leur est désormais applicable est augmenté et est égal à 1 507 euros par mois et ce, quel que soit le nombre de mandats détenus (dans le cas de plusieurs mandats, ces 1 507 euros devront être proratisés sur les différentes indemnités).

Le gouvernement a toutefois ajouté une réserve en conditionnant l'application de ce nouvel abattement au fait de ne pas avoir bénéficié du remboursement des frais de transport et de séjour pour des réunions extérieures à la commune.

L'AMF s'est félicitée que le gouvernement ait su entendre ses propositions et celles des sénateurs, destinées à des élus municipaux dont l'indemnisation est très modeste au regard du temps passé et des frais engagés.

La fiscalité des indemnités des autres élus reste toutefois inchangée, avec un abattement mensuel sur indemnités de 661 euros par mois pour un mandat et de 991 euros par mois en cas de pluralité de mandats (là encore proratisés sur les différentes indemnités).

Une note expliquant le nouveau dispositif a été publiée sur le site de l'AMF dès le 27 décembre 2018 et a été diffusée aux adhérents par le biais d'*AMFinfo*.

Les montants d'abattement qui sont donnés dans cette note tiennent compte de la légère augmentation des indemnités, due à l'application au 1er janvier de parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et donc du nouvel indice de référence pour les indemnités de fonction, l'indice 1027.

La brochure « statut de l'élu(e) local(e) », dans son édition de janvier 2019 fait bien sûr état des nouveaux montants des indemnités de fonction.

Enfin, l'AMF mettra bientôt à disposition de ses adhérents un simulateur qui leur permettra de calculer le montant du prélèvement à la source sur leurs indemnités de fonction en tenant compte de ces nouvelles règles fiscales. ***Voir la note et la brochure « statut de l'élu(e) local(e) » sur www.amf.asso.fr/réf. BW 39167 et réf. BW7828***

MARCHÉS PUBLICS

PUBLICATION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Code de la commande publique, publié au Journal Officiel le 5 décembre, entrera en vigueur le 1er avril 2019. Il rassemble l'ensemble des règles régissant le droit de la commande publique qui figuraient jusqu'ici dans des textes épars, telles que les règles relatives à la maîtrise d'ouvrage publique, ou à la sous-traitance. La codification s'est faite à droit constant même si des jurisprudences ont été intégrées au texte.

La partie législative comprend un préambule avec la définition des grands principes, la définition des contrats de la commande publique, les dispositions relatives aux marchés puis celles aux concessions.

La partie réglementaire suit les étapes d'un marché public : préparation, choix de la procédure, examen des candidatures et des offres, attribution, exécution. Le système est reconduit pour les concessions.

COMMUNE-COMMUNAUTÉ

LA PROPOSITION DE LOI VOTÉE PAR LE SÉNAT

Dans le respect du principe de libre volonté des communes, la proposition de loi déposée par Françoise Gatel au Sénat le 24 mai 2018 vise à améliorer le fonctionnement des communes nouvelles et mieux articuler leur développement avec l'intercommunalité. Elle prévoit des périodes transitoires d'adaptation, des assouplissements utiles dans leur structuration particulière et propose surtout une nouvelle étape d'organisation territoriale en reconnaissant la « commune-communauté », qui serait exonérée de l'obligation de se rattacher à un autre EPCI à fiscalité propre. Le texte, qui a été adopté par le Sénat en première lecture début décembre 2018, est issu en grande partie des travaux menés par l'AMF en lien direct avec les élus engagés dans une commune nouvelle. ***Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39156***

Transfert des compétences eau et/ou assainissement

Conformément à la loi du 3 août 2018 qui permet, selon certaines conditions, aux communes membres d'une communauté de communes de s'opposer au transfert obligatoire des compétences « eau » et/ou « assainissement » au 1er janvier 2020 et afin de vous aider dans cette procédure, l'AMF met à votre disposition un modèle de délibération.

Pour rappel : il est conseillé de coordonner la prise des délibérations des communes dans un délai de 3 mois afin de faciliter l'expression de la minorité de blocage. Les communes ayant déjà délégué ces compétences à un syndicat peuvent s'opposer à leur transfert à la communauté.

Voir le modèle de délibération et la note sur www.amf.asso.fr/réf.CW39149 et CW39054

Revalorisation des indemnités des agences postales

Depuis le 1er janvier 2019, l'indemnité mensuelle forfaitaire pour les agences postales communales s'élève à 1 038 euros. Pour les agences postales communales situées dans les zones de revitalisation rurale, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou pour les agences postales intercommunales, ce montant est fixé à 1 169 euros.

Redevances télécoms en 2019

Pour 2019, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs télécoms s'élèvent, pour le domaine public routier, à 40,73 euros par km et par artère en souterrain et à 54,30 euros pour l'aérien. S'agissant du domaine public non routier, ils ne peuvent dépasser 1 357,56 euros pour les installations souterraines et aériennes. Pour mémoire, les antennes relais de téléphonie mobile ne sont pas concernées par ce texte.

Voir www.amf.asso.fr/réf.CW6682

La vie du réseau

Déplacements des élus dans les associations départementales

David Lisnard, vice-président de l'AMF, a représenté François Baroin lors de l'Assemblée générale des maires du Vaucluse le 15 novembre 2018 à Monteux. À cette occasion, il a rappelé la mobilisation des maires aux quotidien pour accompagner les habitants et l'activité de leur territoire.
Agnès Le Brun, vice-présidente de l'AMF, s'est rendue à l'Assemblée générale des maires du Cher le samedi 15 décembre dernier à Argent-sur-Sauldre. Face aux assauts récurrents des pouvoirs publics contre l'institution communale, elle a mis en valeur le dévouement des maires et l'attachement des populations à la République du terrain incarnée par les élus locaux au quotidien.
André Laignel, premier-vice-président délégué de l'AMF, est intervenu lors de l'Assemblée générale des maires de la Dordogne le 9 janvier dernier. Il a tenu à rappeler que l'État doit répondre aux attentes des territoires.

Forte affluence des élus du Loiret sur le PLF 2019

Une réunion sur le thème « Le projet de loi de finances pour 2019 et les principales dispositions concernant les intercommunalités » s'est tenue à Saint-Martin-d'Abbat (45) le 5 décembre 2018 et a réuni plus de 160 maires, présidents d'intercommunalité et agents en charge des finances.
De nombreux sujets ont été abordés, notamment l'inquiétude de nombreux élus face à la baisse importante de leurs dotations, mais également la réforme de la dotation d'intercommunalité.
Les questionnements ont également porté sur la réforme de la fiscalité locale attendue au printemps 2019. La réunion a été animée par **Alexandre Huot,** conseiller technique au département Intercommunalité et organisation territoriale de l'AMF, qui a pu répondre aux questions des participants et présenter les actions de l'AMF.

les prochains Rendez-vous des professionnels de l'AMF

L'AMF organise pour la 4e année consécutive un rendez-vous des professionnels sur les dispositions de la Loi de finances pour 2019 et de la Loi de finances rectificative 2018 qui impactent les budgets du bloc communal.
Cette présentation aura lieu à l'AMF – 41 quai d'Orsay – Paris 75007, le 22 janvier 2019, de 9h30 à 13h, sous la présidence de Philippe Laurent, maire de Sceaux, secrétaire général et président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF. L'inscription est gratuite et ouverte à tous dans la limite des places disponibles auprès du service finances de l'AMF.
Contact : michelle.feutren@amf.asso.fr

Charte sur la collecte des pneumatiques

Les pneumatiques usagés des particuliers sont repris gratuitement par Aliapur ou FRP.
L'AMF a signé le 12 décembre dernier une charte avec ces deux organismes, qui permet aux collectivités d'obtenir l'enlèvement gratuit de tous les pneus qu'elles collectent en déchèterie. Les stocks de pneus enlevés ne doivent pas contenir de pneus agricoles ou de camions, ni d'eaux stagnantes. ***Contact : www.aliapur.fr***

Charte sur le retrait des bois créosotés

L'AMF a signé le 19 décembre dernier une charte avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et les grands opérateurs de réseaux pour organiser le retrait et l'élimination des traverses de chemin de fer, des poteaux électriques ou téléphoniques en bois.
Pour résister aux intempéries, le bois est traité avec la créosote, un composé très toxique pour l'environnement et la santé.
Contact : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

AGENDA DE L'AMF

23 janvier
Comité directeur de l'AMF
29 janvier
Commission Fonction publique territoriale
30 janvier
- **Commission Santé (commune avec France Urbaine)**
- **Commission Prévention de la délinquance et sécurité**

31 janvier
Groupe de travail Petite enfance
5 février
- **Commission des Finances et fiscalité locales**
- **Commission Numérique**

6 février
- **Bureau de l'AMF**
- **Commission Politique de la ville (commune avec France Urbaine et Villes de France)**

7 février
Commission des Territoires ruraux

AGENDA DES AD

26 janvier
Assemblée générale *de l'Association départementale des maires des Côtes-d'Armor*
2 février
- **Assemblée générale** *de l'Association départementale des maires du Haut-Rhin*
- **Assemblée générale** *de l'Association départementale des maires de la Seine-Maritime*
- **Congrès** *de l'Association départementale des maires de l'Hérault*

5 février
Assemblée générale *de l'Association départementale des maires de la Gironde*

amf.asso.fr
300 000 internautes
visitent chaque mois
ce site de référence

L'AMF sur Twitter
@l_amf
Retrouvez la page officielle de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
21 000 abonnés

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 364 DE JANVIER 2019

Dossier. Cantines : Relever les défis d'une alimentation de qualité
Vie locale. Cruas-Meysse (Ardèche) : partager l'information sur le nucléaire
Pratique. Garantir la sécurité des ouvrages d'art routiers

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 364 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.
Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques :
© Arnaud février pour l'AMF,
© lil_22/stock.adobe.com, p. 1